REPUBLIQUE DU BENIN
FRATERNITE-JUSTICE-TRVAIL

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°2010- 609 DU 31 DECEMBRE 2010

autorisant Madame **Roukayatou Adjikè RAOUFOU** à renoncer à la nationalité Béninoise.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la loi n°65-17 du 23 Juin 1965 portant code de la nationalité dahoméenne ;

Vu la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;

Vu le décret n°2010-350 du 19 juillet 2010 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n°2007-491 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme;

Vu le décret n°2006-748 du 31 décembre 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur ;

Vu la requête de Madame **Roukayatou Adjikè RAOUFOU** et l'ensemble des pièces produites ;

Sur proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 1er décembre 2010.

DECRETE :

Article1er : Madame **Roukayatou Adjikè RAOUFOU,** de nationalité béninoise, née le 21 février 1973 à Porto-Novo (Bénin), fille de Awessou RAOUFOU et de Bouchara RAIMI, est autorisée à renoncer à la nationalité béninoise.

Article 2 : Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature sans qu'il soit toutefois porté atteinte à la validité des actes passés par la nommée **Roukayatou Adjikè RAOUFOU**, ni aux droits acquis par les tiers antérieurement à sa publication, sur le fondement de la nationalité béninoise de l'intéressée.

Article 3 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 31 DECEMBRE 2010

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI.-

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale,

Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur,

Jean-Marie EHOUZOU.-

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme,

Grégoire AKOFODJI.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 HAC 2 HCJ 2 MECPDEPPCAG 4 GS/MJLDH 4 MAEIAFBE 4 AUTRES MINISTERES 27 AMBASSADE BENIN/ALLEMAGNE 2 DGBM-DCF- DGTCP- DGID- DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSN -IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 02 INTERRESEE 1 JO 1.